

N° d'ordre : 20260608-32DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 8 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPIUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X				A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. ROPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)					A. RENOUD-LYAT		X	
Grièges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X				S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
						E. DESMARIS	X		
						C. DESMARIS	X		

Envoi de la convocation : 02/06/2026

Affichage de la convocation : 02/06/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

**A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois à temps complet et non complet**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20260608-20260608-32DCC-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2026  
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°20250602-18DCC en date du 2 juin 2025 modifiant le tableau des emplois à temps non complet et n°20251117-24DCC en date du 17 novembre 2025 modifiant le tableau des emplois à temps complet de la Communauté de communes de la Veyle ;

**Considérant** que dans le cadre de l'exercice de sa compétence Jeunesse, la Communauté de communes emploie des agents à temps non complet, et notamment des référents périscolaires de site ;

**Considérant** que parmi leurs missions, ces référents périscolaires sont amenés à traiter une part administrative importante en dehors des temps d'accueil des enfants et qu'il est nécessaire de compléter le temps de travail de l'un d'eux en rajoutant une demi-heure (1/2h) sur son temps de travail annualisé, comme suit :

Intitulé de poste	Cadre d'emplois	Volume horaire actuelle	Volume horaire proposé
Référent périscolaire de site	Adjoints d'animation	13,5 / 35 <sup>ème</sup>	14 / 35 <sup>ème</sup>

**Considérant** qu'afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière de communication, tant institutionnelle qu'interne, et notamment afin de s'adapter aux évolutions numériques, il est proposé d'augmenter le temps de travail du Directeur de la Communication et de la Culture comme suit :

Intitulé de poste	Cadre d'emplois	Volume horaire actuelle	Volume horaire proposé
Directeur de la communication et de la culture	Attachés	21	35

**Considérant** que suite au départ d'un agent et à la redéfinition des missions du poste concerné avant recrutement, il est proposé de modifier l'intitulé du poste comme suit :

Intitulé de poste actuel	Intitulé proposé	Cadre d'emplois Inchangé	Volume horaire inchangé
Chargé de mission Coordination Transversale	Chargé de mission Coordination des projets et maîtrise des risques organisationnels	Rédacteurs ou Attachés ou Ingénieurs	35h

**Le Conseil communautaire,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications portées aux tableaux des emplois à temps complet et à temps non complet ;

**ADOpte** lesdits tableaux des emplois tels que présentés en annexe ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Le Président  
  
 Christophe GREFFET

Le Secrétaire de séance

Gilles RAPY

Certifié exécutoire

Affiché le : 01/07/2026

Transmis en Préfecture le : 01/07/2026

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture  
 001-200070555-20260608-20260608-32DCC-DE  
 Date de télétransmission : 01/07/2026  
 Date de réception préfecture : 01/07/2026